

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Beatriz de Candolle, Jacques Béné, Nathalie Schneuwly, Jean Romain, Edouard Cuendet, René Desbaillets, Serge Hiltbold, Pierre Conne, François Haldemann, Patricia Läser, Pierre Ronget, Charles Selleger, Ivan Slatkine, Pierre Weiss et Christophe Aumeunier

Date de dépôt : 29 janvier 2013

Proposition de motion

pour une « voie verte CEVA » conforme aux exigences initiales du projet

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l’opportunité pour Genève de voir se réaliser dans le cadre des travaux du CEVA une voie verte à la surface du tronçon ferroviaire actuel Thônex-Eaux-Vives ;
- l’opportunité pour la population de jouir d’installations de mobilité douce et d’espaces verts sur cette voie ;
- les engagements pris par le canton concernant le financement de construction et d’aménagement de cette voie verte ;

invite le Conseil d’Etat

- à prendre des mesures afin de réaliser la voie verte CEVA remplaçant le chemin de fer actuel reliant la commune de Thônex à la gare des Eaux-Vives telle que présentée aux habitants des communes concernées par ce tronçon ;
- à maintenir ses engagements quant à la préservation du caractère cantonal de cet espace public ;

- à préserver ses engagements quant à l'orientation de mobilité douce voulue par le projet voie verte CEVA et à assurer son financement ;
- à préserver et confirmer ses engagements concernant le financement en tout cas partiel de l'entretien de cette voie verte conformément aux partages des tâches entre le canton et les communes.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La présente motion fait suite aux déclarations répétées du Conseil d'Etat, en particulier de la Conseillère d'Etat Michèle Künzler en charge du département de la mobilité, de ne financer par le canton plus qu'une partie infime du projet de voie verte CEVA destinée à remplacer l'actuel chemin ferroviaire reliant Thônex à la gare des Eaux-Vives et sous laquelle sera enterré le futur CEVA. Lorsque le Conseil d'Etat, représenté par le conseiller d'Etat Robert Cramer, était venu présenter le projet aux populations des quatre communes (Thônex, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et la Ville de Genève) concernées par cette voie, il avait été indiqué que le canton se chargerait de financer l'entier de la construction de la voie, de son aménagement et d'une partie des frais d'entretien, notamment en termes de sécurité et d'entretien de la piste cyclable.

De l'avis des signataires de cette motion, le projet de voie verte CEVA dont il est question fait partie intégrante du projet cantonal du CEVA et revêt donc le caractère d'un ouvrage cantonal. Le chemin de fer actuel reliant Annemasse à la Gare des Eaux-Vives est d'ailleurs également du ressort du canton (copropriété des CFF et de la SNCF).

Dans cette logique, les signataires de cette motion n'acceptent pas que le canton impose aux communes la plus grosse partie du financement d'aménagement de ce tronçon de voie publique ainsi que les frais liés à l'entretien de celui-ci.

Ainsi, s'il est clair que les communes pourront assurer la sécurité de proximité sur le terrain grâce à leur police municipale, il est en revanche nécessaire que la capacité d'intervention d'une sécurité renforcée par la police cantonale soit garantie.

En outre, la loi sur la mobilité douce, issue de l'initiative 144 pour la mobilité douce acceptée par le peuple en 2011, pose les principes liés à l'aménagement du territoire selon les critères de mobilité douce. Il ressort de cette loi que la mobilité douce recoupe les notions d'aménagements piétonnier et cyclable. L'article 3 de la loi sur la mobilité douce précise que le financement de ces aménagements est assuré par le canton et les communes. Dans ce sens, la tâche d'aménagement des pistes cyclables sur ce tronçon revient au canton, son entretien sera ensuite assuré par les communes. Dans un même sens, l'éclairage, le mobilier urbain et les zones

vertes pourront être entretenus par les fonctionnaires municipaux, mais le financement par le projet initial prévoyait bien que ces infrastructures soient réalisées par le canton.

Pour conclure, dès lors que le projet de voie verte CEVA sur le tronçon ferroviaire actuel Thônex-Gare des Eaux-Vives est cantonal, il convient d'accepter que le financement de construction et la partie des frais d'aménagement et d'entretien qui reviennent au canton soient effectivement assumés par celui-ci. Les communes participeront à l'entretien de cet espace, mais, de l'avis des signataires de cette motion, il est exclu que ce soient elles qui assument les frais d'investissement et l'intégralité des frais d'entretien.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente motion.